COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC
CENTRAL QUÉBEC SCHOOL BOARD

AUTOBUS DE LA STLévis POUR LES ÉLÈVES DU SECONDAIRE

Aux parents des élèves qui entreront en secondaire 1 à la rentrée scolaire 2021-2022
et qui résident sur la Rive-Sud.

Les élèves du niveau secondaire qui résident sur la Rive-Sud là où les services de la Société de Transport de Lévis (STLévis) sont disponibles devront utiliser ce moyen de transport pour se rendre à l'école et pour revenir à la maison.

STLévis = PLUS DE FLEXIBILITÉ

La STLévis offre un certain nombre d'avantages, notamment des trajets plus courts et plus rapides que ceux des autobus scolaires, ce qui réduira le temps de déplacement, ainsi que des horaires qui permettront à davantage d'élèves de participer à des activités extracurriculaires en fin de journée.

De plus, la STLévis a un site web spécialement dédié aux élèves qui permettra d'obtenir les informations complètes sur les trajets d'autobus (localisation d'arrêt horaires, durée du trajet) et le tout sera disponible le mois précédant la rentrée scolaire.

CARTE OPUS AVEC PHOTO

Veuillez noter que les élèves sont responsables de se procurer leur carte Opus avec photo. Pour obtenir cette carte ou pour la renouveler, en cas d'expiration ou de perte, veuillez communiquer directement avec la **STLévis** au **418-837-2401** ou visitez le site web de la STLévis au www.stlevis.ca. Vous pouvez également cliquer sur ce lien pour vous inscrire en ligne ou remplir leur formulaire en PDF.

Si votre enfant n'a jamais pris le transport en commun pour se rendre à l'école, nous vous suggérons fortement de lui faire pratiquer le trajet qu'il devra emprunter matin et soir, et ce, à quelques reprises durant les vacances estivales. Votre enfant sera ainsi rassuré de connaître son trajet d'autobus pour son premier jour d'école.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LAISSEZ-PASSER MENSUELS

Un remboursement équivalent à 70% du coût du laissez-passer mensuel acheté pour la période scolaire sera émis aux parents 2 fois par année, soit en janvier et en juillet. Les parents ont la responsabilité de remplir le formulaire ici avant le 15 octobre afin d'obtenir ce remboursement. Veuillez donc compléter votre formulaire et nous le retourner dûment rempli à l'adresse suivante : transport@cqsb.qc.ca. Noter qu'aucun remboursement ne sera émis passé le 30 juin de l'année scolaire en cours.

QUESTIONS?

Consultez notre FAQ, il y a de fortes chances que vous trouviez la réponse que vous cherchez !
Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons de passer un bel été!

L'équipe du service du transport scolaire